

## **Communiqué de presse**

Montreux, le 6 avril 2023

### **L'initiative populaire communale « Sauver les Grands-Prés » sera soumise au vote populaire.**

**Dans sa séance du 5 avril, après un débat riche et argumenté, le Conseil communal de Montreux a largement refusé l'initiative populaire communale « Sauver les Grands-Prés », suivant ainsi les recommandations de la Municipalité. L'initiative sera soumise au vote le 18 juin prochain.**

Il appartient désormais aux Montreusiennes et aux Montreusiens de se prononcer sur l'avenir du projet dit des « Grands-Prés », lors d'une votation communale populaire, le 18 juin prochain. Si l'initiative « Sauver les Grands-Prés » est acceptée par la population, tout projet de construction sur cette parcelle sera impossible et la Municipalité sera tenue de prendre les dispositions nécessaires pour aménager un parc de loisirs ouvert à la population. En cas de refus, le projet proposé comprenant la création de plus de 200 appartements et surfaces d'activités au sein d'un écoquartier certifié Site 2000 Watts pourra se poursuivre selon les dispositions en vigueur.

La position de la Municipalité, comme cette dernière l'a rappelé dans son préavis et lors de sa prise de parole, est que le PPA (Plan partiel d'affectation) voté par le Conseil communal en 2017 est toujours cohérent et en adéquation avec les besoins de la Commune, entre autres, en matière de logements, notamment à loyer abordable, et de places d'accueil préscolaire et parascolaire. Il s'agit en effet de proposer un lieu de vie et d'échanges intergénérationnels, qui tient compte des réalités démographiques et des besoins de logements actuels. En effet, si Montreux possède un nombre conséquent de résidences secondaires, en raison de l'attractivité touristique qui la caractérise, les logements à loyer abordables, contrôlés ou subventionnés à destination des habitantes et habitants de la région sont peu nombreux. De même, les constructions neuves sont rares, en raison notamment de l'annulation du Plan général d'affectation. Un tel projet, sur une parcelle bien située, en milieu urbain bien desservi par les transports publics, devrait permettre d'offrir de nouvelles solutions de logement et contenir la difficulté à se loger sur le territoire communal.

La Municipalité a également rappelé encore une fois que le secteur des Grands-Prés ne fait pas partie d'un « parc naturel régional » et n'abrite aucun biotope reconnu. L'aire forestière de 700 m<sup>2</sup> environ, située au nord-ouest de la parcelle, demeurera quant à elle intégralement préservée, y compris sa châtaigneraie.

Le Conseil communal a refusé l'initiative, et, comme la Municipalité, décidé de recommander à la population son rejet en votant non le 18 juin prochain.

### **Informations complémentaires - Commune de Montreux :**

#### **Patrimoine, sport et urbanisme**

Caleb Walther, Conseiller municipal : 078 686 81 23- [caleb.walther@montreux.ch](mailto:caleb.walther@montreux.ch)

#### **Administration générale et finances**

Olivier Gfeller, Syndic : 021 962 77 74 - [olivier.gfeller@montreux.ch](mailto:olivier.gfeller@montreux.ch)

Cellule communication : [communication@montreux.ch](mailto:communication@montreux.ch)